

## RÉMUNÉRATION DE L'ÉPARGNE

**Le Livret A et les autres produits d'épargne réglementée ne protègent plus le pouvoir d'achat des Français. Seules les banques font du profit.**

**Lancé en 2004, le dossier médical « personnel », puis « partagé » (DMP) fut un modèle de gabegie. Relancé sans plus de succès en 2011, ce carnet de santé numérique vient aujourd'hui se fondre dans le nouvel espace numérique de santé (ENS). Va-t-on passer d'une usine à gaz tournant à vide au « big brother » de la santé ?**



# Le dossier médical partagé veut se refaire une santé

D.R.

## SANTÉ

## Pasteur, reviens ! Ils sont devenus fous !

**D**epuis fort longtemps, le monde civilisé n'a pas été confronté à une telle pandémie mondiale. La prétention et l'incroyable insolence de l'homme lui ont fait croire qu'il était tout puissant et indétrônable ! Malgré quelques épisodes de peste noire, de gripes en tout genre, de maladies contagieuses réduites à néant avec des remèdes et vaccins trouvés en temps et heure, l'homme s'est naïvement cru à l'abri de toutes attaques futures, virales ou microbiennes ...

Mais la réalité a été tout autre depuis décembre 2019 avec l'apparition du virus de la Covid-19. Vous connaissez la suite : pas de traitement, pas de masque, pas de test, et surtout pas de vaccin pour tous... Plus grave, le pays de Pasteur s'est montré incapable de fournir un vaccin pour ce désastre mondialement annoncé ! Mais qu'a-t-il fallu qu'il se passe pour qu'on en arrive là ?

## L'incroyable pouvoir de «Big pharma»

Faisons donc le véritable "Arbre des causes" de la situation : l'industrie pharmaceutique et son puissant lobby sont depuis déjà plusieurs décennies aux manettes de l'économie partout dans le monde. La recherche, axée sur la découverte obsessionnelle de "blackboosters" (les fameuses molécules en capacité de faire gagner un maximum de bénéfices à Big Pharma) s'est peu à peu désintéressée des traitements dits accessoires en oubliant les maladies dites orphelines, qui, elles, sont plus sensibilisantes avec des opérations médiatiques comme le Téléthon. Cette recherche a laissé émerger le syndrome de culpabilité aux malades et aux consommateurs, en leur imposant par un biais détourné le financement de la recherche. Pourtant, des signaux d'alerte avaient été allumés lors des nombreux plans sociaux dénoncés ces dernières années par les équipes syndicales en place dans nos laboratoires français. La CGT (hélas pas toujours suivie à temps par les autres syndicats !) a très vite mesuré l'ampleur du désastre.

Dès 2017, le laboratoire Sanofi avait en effet annoncé 1 700 suppressions de postes, en grande partie dans la recherche... Bizarre, non ?

Estimant que la recherche et ses chercheurs, étaient une des variables d'ajustement du meilleur profit, après le gros chantier de la dislocation des réseaux de visiteurs médicaux, notre vedette du CAC40 est vite devenue "Sanofric". Chez notre Big Pharma national, après la fusion-absorption de plusieurs entités dont l'historique Rhône-Poulenc, mais aussi Pasteur-Mérieux, les coupes claires sociales se sont succédé depuis près de 15 ans ...

De nombreuses usines de production ont disparu sur notre territoire par un effet de "ruissellement" inver-



sé : Moins de recherches, donc moins de nouvelles molécules, plus besoin de coûteuses lignes de production. On préfère acheter des molécules performantes moins chères à l'étranger (Japon, Chine, Inde, Israël ...) où leur coût de fabrication, également inférieur, permet un bénéfice maximal au donneur d'ordre et surtout à ses chers actionnaires !

Saviez-vous que, dorénavant, le doliprane est fabriqué soit en Chine, soit en Inde selon l'humeur boursière ? Alors pour tous les autres produits soyez imaginatifs. Voilà pourquoi, chers camarades, nous n'aurons pas encore de vaccin français dans les mois à venir ! Ami Pasteur ne te retourne pas dans ta tombe, ce monde est bien devenu fou.

Fabienne Malfroy pour

La Sentinelle de la santé n°4, mars 2021

## ÉNERVÉ !



## ON FAIT TOUT POUR LES VIEUX !

## GUICHET DE LA GARE DE CHALONS EN CHAMPAGNE.

Une personne demande une enveloppe pour un retard de train d'une heure. « On ne donne plus d'enveloppe, vous allez sur internet, je vais vous donner le lien ». « **Je n'ai pas internet** ». « Vous n'avez qu'à demander à un jeune qu'il vous le fasse ! »

« **Mais bien sûr ! nous trouvons "un jeune" dans notre boîte aux lettres !** »

Résultat la personne laissera tomber, elle ne pensera pas qu'elle peut le faire par courrier et c'est tout bénéfique pour la SNCF !

## CHEZ C&amp;A. HAUSSMANN.

Sur le portant il n'y a que du 42 et 44. « **Pouvez- vous me donner ce modèle en 40 ?** ». « Je vais voir... Non ! je n'ai pas, mais vous allez sur Internet et vous verrez s'ils l'ont ». « **Je n'ai pas internet ... et si ça ne me va pas ?** »

## SÉCURITÉ SOCIALE.

Un vigile à la porte. « Vous avez RDV ? ». « **Non, je voudrais une attestation** »

« On ne reçoit que sur RDV ». « **Donnez -moi un RDV** ». « Il faut aller sur internet ». « **Je n'ai pas internet** ». « Vous appelez le ... ». « **J'ai appelé 10 fois, ça ne répond pas** ». « Insistez ! »

**Oui ... tout pour les perturber ... et les laisser de côté !**

## CONSOMMATION ET INÉGALITÉ D'ACCÈS



Mieux consommer est un luxe inaccessible pour beaucoup de ménages et particulièrement les plus modestes. D'ailleurs que pourrait signifier « mieux consommer » quand il s'agit d'essayer de satisfaire les besoins de consommation des plus élémentaires et primordiaux. Jean-Michel Blanquer fustige l'utilisation de l'allocation de rentrée scolaire pour l'achat d'un écran plat, en fantasmant sans aucun doute sur l'augmentation

concomitante de la vente de ces derniers.

L'épidémie de Covid-19 et le confinement ont considérablement aggravé les inégalités sociales touchant les populations les plus vulnérables, en raison de leurs conditions de vie (travail, habitation, transports...). L'Insee a établi d'ailleurs que 21 % de la population est en situation de pauvreté. Le pouvoir d'achat des ménages pauvres et modestes est plombé par l'explosion des dépenses contraintes. 60 % est la part de revenus disponibles que ces ménages consacrent aux dépenses préengagées, en majorité pour se loger.

La gestion de la pandémie entre improvisations, mensonges, et dissimulations n'aura pas permis d'instaurer le climat de confiance qui aurait pourtant été nécessaire à une bonne appréhension des enjeux, sanitaire, économique, politique.

L'obligation du passe sanitaire, et non pas de la vaccination, crée par cette mesure discriminatoire une contrainte supplémentaire pour tous ceux qui ne sont pas vaccinés, quelle qu'en soit la raison, volontaire ou non. Ces derniers se retrouvent dans une situation d'inégalité d'accès à la consommation, la possibilité de choix leur étant limitée, par leurs revenus, leurs moyens de déplacement, la proximité.

Pour tous, notre modèle social est fondé « sur la solidarité ». Le président Macron, lors de son intervention du 12 juillet, a vanté les mérites de notre modèle fondé, selon lui, « sur le travail ». Après ce point de vue plutôt vichyste, il a annoncé la poursuite de la destruction systématique de ce modèle par l'application de la réforme de l'assurance-chômage. Celle-ci laissera sans ressources plus d'un million de nos concitoyens. Il a également annoncé la reprise de la réforme des régimes de retraite. Autant de décisions et d'impact négatif sur nos pouvoirs d'achat.

**Christian Méchain, rédacteur en chef**

Sources : l'Humanité, 2 septembre / 3-5 septembre

ESSENTIEL	P.2
Pasteur, reviens ! Ils sont devenus fous !	
Energé : on fait tout pour les vieux	
NATIONAL	P.4
L'inflation plombe la rémunération de l'épargne réglementée... au seul profit des banques	
FICHE PRATIQUE	P.5
Gaz naturel : fin des tarifs réglementés	
DOSSIER	P.6-11
Le dossier médical partagé veut se refaire une santé	
TERRITOIRES	P.12-13
Val d'Oise – Questionnaire santé 2021 sur la problématique de report de soins	
Nord – Hausse de 10 % du prix du gaz	
CULTURE	P.14-15
À LIRE : Ceci tuera cela	
À LIRE : La société de déconsommation	
À LIRE : Les Révoltes du ciel	

## AGENDA

La pandémie mondialisée a perturbé considérablement le fonctionnement de nos associations. Si nous avons su nous adapter pour échanger et sortir de l'isolement par l'utilisation des visioconférences, nous avons besoin de plus de relationnel et de contacts directs, en respectant les règles sanitaires, évidemment.

### Septembre

- 8-9** Bureau national, en présentiel
- 18-19** Journées européennes du patrimoine, thème "patrimoine pour tous"
- 21-22** CA national, à la maison internationale de Paris avec un temps fraternel à la Confédération
- 27-29** Formation International-Europe, à Courcelle
- 28-30** le 81<sup>e</sup> Congrès de l'USH 2020 reporté en raison des risques liés à la pandémie se déroulera cette année à Bordeaux

### Octobre

- 4** Journée mondiale de l'habitat
- 11-13** Formation traitement du surendettement, à Courcelle
- 15-17** Journées nationales de l'architecture, "vivre ensemble"
- 16** Journée mondiale de l'alimentation, "agir pour l'avenir"
- 18-20** Formation Santé décentralisée, à Nancy
- 27** Bureau national

Information Indecosa. Case 1-1.263, rue de Paris- 93516 Montreuil CEDEX

Tél. : 01 55 82 84 05. email : indecosa@cgt.fr . Site : www.indecosa.fr

Directeur de la publication : Christian Khalifa • Rédacteur en chef : Christian Méchain •

Rédaction dossier : Philippe Haumont • Iconographie et mise en page : Pascale Lecomte

• Relecture, correction : Marie-Christine Dabrowski • Bimestriel imprimé et routé par Riv-

et Presse Edition, 87000 Limoges • Prix

de vente : 5 euros au numéro. 6 numéros

par abonnement annuel : 30 euros •

N° de commission paritaire : 0425 G

86486. Imprimé sur papier recyclé.



# L'INFLATION PLOMBE LA RÉMUNÉRATION DE L'ÉPARGNE RÉGLEMENTÉE... AU SEUL PROFIT DES BANQUES

**Le Livret A et les autres produits d'épargne réglementée ne protègent plus le pouvoir d'achat des Français.**

**A** lors que le taux d'intérêt du Livret A est toujours de 0,50 % net d'impôt depuis le 1<sup>er</sup> février 2020, l'augmentation de l'inflation engendre un rendement réel négatif de -1,00 % (0,50 % - 1,50 %). L'argent placé sur un Livret A s'érode au fil du temps à cause de l'augmentation générale des prix.

Nous dénonçons cette situation qui profite exclusivement aux banques. Le mode de calcul et de fixation du taux des produits d'épargne réglementée n'a cessé d'être modifié ces dernières années, par les gouvernements de droite et de gauche, au seul détriment des épargnants et à la demande expresse des banques fortement et systématiquement soutenues dans leurs manœuvres par le Gouverneur de la Banque de France (précédemment, haut dirigeant de la BNP ...).

Qu'on en juge :

- 1<sup>er</sup> février 2020 : le taux du Livret A baisse à 0,50%, son niveau plancher.
  - 19 avril 2018 : le ministre de l'Economie et des Finances Bruno Le Maire annonce la réforme du calcul du taux du Livret A à partir du 1<sup>er</sup> février 2020
  - 2 décembre 2017 : le taux du Livret A restera bloqué à 0,75% jusqu'à fin janvier 2020.
  - 13 juillet 2017 : malgré la formule qui portait à 1% le taux du Livret A, celui-ci reste fixé à 0,75% à compter du 1<sup>er</sup> août 2017.
  - 1<sup>er</sup> février 2017 : maintien du Livret A au taux de 0,75%.
  - 14 novembre 2016 : modification de la formule de calcul du taux du livret A.
  - 9 juillet 2016 : taux de Livret A maintenu à 0,75% au 1<sup>er</sup> août 2016 et 1<sup>er</sup> février 2017, et nouvelle baisse du PEL à 1%.
  - 13 janvier 2016 : maintien du livret A à 0,75% confirmé mais baisse du PEL à 1,50%.
  - 20 juillet 2015 : le ministère des Finances annonce une baisse du taux du Livret A à 0,75%.
  - 15 janvier 2015 : Bercy maintient le taux du Livret A à 1% mais baisse celui du PEL.
- Aujourd'hui, les banques s'attaquent au Livret Jeune**

## LES TAUX EN VIGUEUR AU 1<sup>er</sup> AOÛT 2021

- Livret A : 0,50% (net de tout impôt)
- Livret de développement durable et solidaire (LDDS) : 0,50% (net)
- Livret bleu du crédit mutuel : 0,50% (net)
- Livret d'épargne populaire (LEP) : 1% (net)
- Compte d'épargne logement (CEL) : 0,25% (brut, intérêts soumis aux cotisations sociales mais aussi à l'impôt sur le revenu sur les CEL ouverts depuis 2018).

(Taux d'inflation : 1,50% en moyenne annuelle en 2021 - Source : Banque de France)

Iconographie – Source : Moneyvox

Ce Livret, destiné au 12-25 ans, permet aux établissements bancaires de proposer une rémunération dépassant le taux du Livret A. Certains ont déjà renoncé à tout supprimer au bénéfice de la jeunesse. Cette situation pourrait entraîner à terme la disparition du Livret Jeune s'il s'assimile à un Livret A en termes de rémunération.

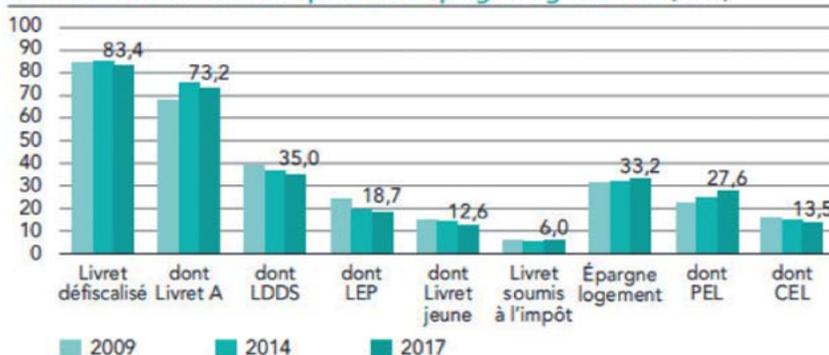
Depuis fin 2020, la Société générale et le Crédit agricole ont fixé le taux de leur Livret Jeune au même niveau que celui du Livret A, à savoir 0,50%. Le taux du Livret Jeune de la Banque Postale est passé à 0,75%, contre 1% précédemment (2% il y a 6 ans). Chez LCL, début juillet, le Livret Jeune rapporte 0,75%, contre 1% précédemment.

INDECOSA-CGT exige du gouvernement qu'il soit mis fin à cette politique délibérée de spoliation des épargnants et saisit le parlement en ce sens.

INDECOSA-CGT transmet ce jour le présent communiqué à l'ensemble de la représentation parlementaire afin qu'elle se mobilise en faveur d'une réforme du calcul des taux des produits d'épargne réglementée afin que ceux-ci assurent aux épargnants la sauvegarde de leur épargne face à l'inflation. ■

**D'après communiqué INDECOSA-CGT, 30 août 2021, Bernard Filliat**

**G3 Taux de détention des produits d'épargne réglementée (en %)**



Lecture : 83 ménages sur 100 détiennent un livret défiscalisé, dont 73 détenant un livret A, 35 un LDDS, 19 un LEP, et 13 un livret jeune.

Note : Les livrets bleus sont compris dans les livrets A.

Source : Banque de France.

# GAZ NATUREL : FIN DES TARIFS RÉGLEMENTÉS

## A QUELLE ÉCHÉANCE ? QUELLES ALTERNATIVES ?

Au 31 janvier dernier, 3,34 millions de consommateurs résidentiels, soit près d'un tiers de la totalité des contrats de particuliers, bénéficiaient d'un tarif réglementé de vente (TRV) de gaz naturel. Engie et quelques entreprises locales étaient, durant des années, les seules à pouvoir proposer ces tarifs fixés par l'Etat. Depuis novembre 2019, plus aucune entreprise ne les propose. En 2023, ils disparaîtront, remplacés par les seules offres de marché.

### Une concurrence ... onéreuse

Ce changement s'inscrit dans le démantèlement du service public de l'énergie et dans le prolongement de l'ouverture à la concurrence du secteur, laquelle, entrée en vigueur en 2007, devait permettre la baisse des coûts pour les usagers. Entre autres hausses, celles de ce début d'année démontrent le contraire. La loi Energie et Climat de 2019 organise donc la fin progressive des tarifs réglementés de vente de gaz. Le 1<sup>er</sup> juillet 2023, pour les consommateurs domestiques ayant une consommation annuelle inférieure à 30 MWh, les propriétaires uniques d'un immeuble à usage principal d'habitation consommant moins de 150 MWh par an, et les syndicats de copropriétaires d'un tel immeuble, les TRV n'auront plus cours.

### Trois ans pour choisir

D'ici là, les usagers bénéficiant d'un TRV sont libres de le conserver jusqu'au 30 juin 2023 ou de changer de contrat. Attention, renoncer dès maintenant au TRV sera irréversible, ce tarif n'étant plus proposé. En juillet 2023, si un client n'a pas souscrit d'autre contrat pour remplacer son TRV, il basculera automatiquement vers une offre de son fournisseur du moment. Ce changement devrait s'effectuer sans



démarche, sans coupure et sans changement de compteur, selon le médiateur national de l'énergie ([energie-mediateur.fr](http://energie-mediateur.fr)). Afin d'accompagner les usagers adhérant à un TRV lors de ce changement, la loi a prévu qu'ils devront être informés par cinq courriers, à échéances précises, de la part de leur fournisseur.



### L'AVIS INDECOSA-CGT

Alors que la Commission européenne ose affirmer que les privatisations dans le secteur de l'énergie se font dans le seul intérêt des usagers, Indecosa-CGT, investie dans le collectif national « Pour un véritable service public de l'énergie ! », demande au président de la République d'associer toutes les associations représentatives des usagers aux discussions sur la réorganisation du secteur de l'énergie (électricité et gaz). Dans ces nécessaires discussions, l'association luttera pour la reconnaissance du droit à l'énergie pour toutes et tous et, dans ce but, pour le renoncement à la fin des tarifs réglementés et le rétablissement des tarifs sociaux.

**Contacts : [indecosa@cgt.fr](mailto:indecosa@cgt.fr) et [indecosa.fr](http://indecosa.fr)**

### Gare aux abus !

Il est probable que bien des fournisseurs prospecteront ces 3,34 millions de clients qui seront obligés de souscrire un nouveau contrat lors de l'extinction des TRV. La convoitise et la concurrence pourraient alors susciter des démarchages abusifs ou de mauvaises pratiques commerciales. En cas de litige, non résolu dans les deux mois malgré une réclamation écrite, il sera possible de saisir le médiateur national de l'énergie par courrier ou en ligne, sur la plateforme Sollen ([sollen.fr](http://sollen.fr)). Enfin, pour apprécier l'ensemble des offres, le médiateur a déployé sur Internet un comparateur ([comparateur.energie-info.fr](http://comparateur.energie-info.fr)).

**Michèle Berzosa pour Indecosa-CGT  
Paru dans Ensemble février 2021**

**Lancé en 2004, le dossier médical « personnel », puis « partagé » (DMP) fut un modèle de gabegie. Relancé sans plus de succès en 2011, ce carnet de santé numérique vient aujourd'hui se fondre dans le nouvel espace numérique de santé (ENS). Va-t-on passer d'une usine à gaz tournant à vide au « big brother » de la santé ?**

# Le dossier médical partagé veut se refaire une santé

C'est la désolante histoire d'un dossier mal ficelé. Le DMP, « Dossier médical partagé », aurait tout aussi bien pu désigner « Dossier mal parti ». Il a ruiné les finances publiques sans jamais véritablement aboutir. L'idée qui germe en 2004, pourtant séduisante, est attribuée à Philippe Douste-Blazy, alors ministre de la santé. Ce dossier médical numérique géré par la caisse d'assurance maladie est alors appelé « personnel ». Il doit en théorie permettre à 48 millions de Français de stocker sur la Toile dès 2007 toutes leurs informations de santé : consultations, hospitalisations, prescriptions, examens... Un carnet de santé monté au ciel, expédié sur un nuage numérique. Nébuleuse, la loi est votée en 2004 dans le cadre de

réforme de l'assurance maladie. Elle promet de faire économiser à la sécu 3,5 milliards d'euros par an en « favorisant la coordination, la qualité et la continuité des soins ». Le fiasco est total.

## L'irréalisme aux commandes

Mis en pause en 2007 par le couple Bachelot-Woerth (santé et budget), notamment suite à un rapport sanglant de l'Igas (Inspection générale des affaires sociales) qui dénonce des dépenses vertigineuses dues à des fautes de conception, le dossier personnel de santé sera relancé en 2011. Il aura déjà coûté, selon un rapport de la Cour des comptes (1),



un demi-milliard d'euros, principalement à la charge de l'assurance maladie. Moins de 158 000 dossiers seulement sont ouverts fin 2011 sur les 500 000 attendus, un objectif irréaliste qui avait pourtant été régulièrement revu à la baisse. Sur ce petit score, près de 50 % des dossiers ouverts sont restés vides. Mais l'irréalisme reste de mise. Par exemple, le nombre de dossiers à gérer tel qu'il avait été défini en 2006 par l'appel d'offres pour un futur hébergeur anticipait 60 millions de dossiers ouverts fin 2011 (2). Après son bilan, la Cour des comptes invitera notamment l'État à définir une stratégie d'ensemble.

On n'en restera pas là. La débâcle se confirme après 2012 sous les auspices de Marisol Touraine, alors mi-

nistre de la santé. Moins de 420 000 dossiers sont ouverts fin 2013 sur les 5 millions attendus. Toutes les alertes sont au rouge. Le député socialiste Gérard Bapt, président du groupe d'études « Numérique et santé », constate la « disproportion entre le coût et les résultats ». Il tire la sonnette d'alarme et redoute que les nombreux dérapages, avec les coûts induits, entraînent une perte qui « approche le milliard d'euros » (3).

Principales innovations de cette deuxième saison votée par les députés dans le cadre de la loi de modernisation du système de santé votée en 2014 : le transfert de son pilotage à la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (Cnamts) – il avait été

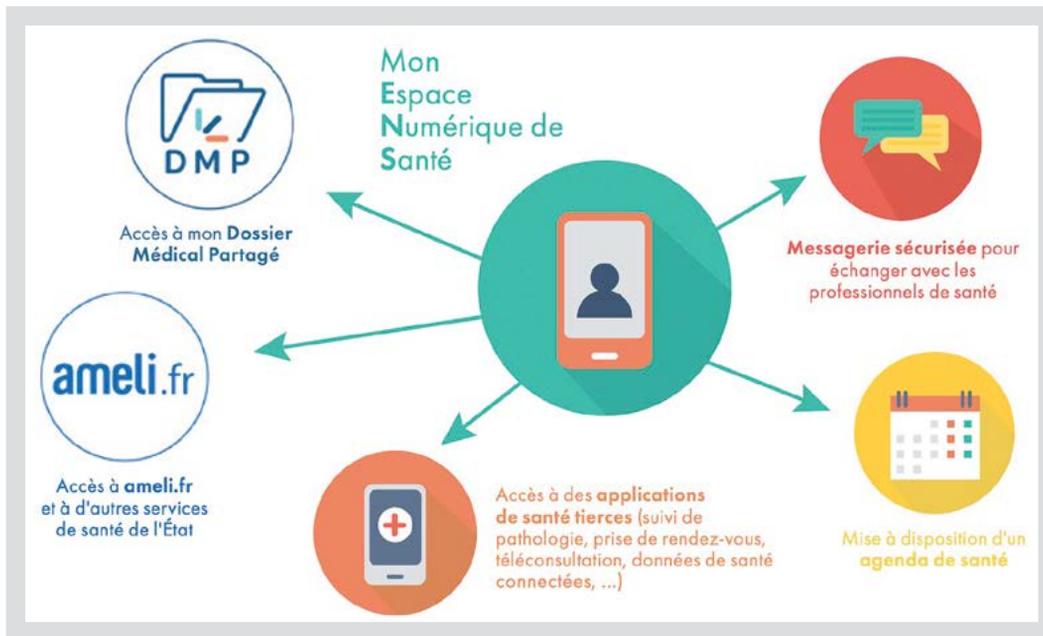
1. *Le coût du dossier médical personnel depuis sa mise en place, février 2013, Cour des comptes.*

2. *Igas.*

3. *AFP – 3 janvier 2014.*







L'architecture de « Mon espace numérique santé ». Au cœur, le patient et sa tablette. À bout de clic, sa messagerie, son agenda, ses applis santé, ameli et son DMP recyclé.

D.R.

« L'enjeu est de mettre en place un dispositif global de suivi numérique de la santé de chaque Français dans un domaine où la concurrence fait rage. »

tique et Somme) sont en phase de test depuis juillet 2021, touchant 4 millions d'assurés. Sondés par Opinion Way, un Français sur deux seulement est favorable à ce virage numérique, et encore à condition qu'il soit « inclusif et simple d'accès ». Il y aura du grain à moudre pour le comité citoyen composé de personnes tirées au sort et de représentants d'associations de patients qui devait être installé pour construire « Mon espace santé » et arrêter ses fonctionnalités.

### Une brique chasse l'autre

Dans son principe, l'ENS ajoute à la brique souffreteuse du DMP trois autres briques : un agenda médical pour gérer ses rendez-vous, une messagerie pour →

Qu'en est-il exactement à ce jour ? L'argument principal avancé par l'État pour lancer l'espace numérique de santé (ENS) consiste à faire du patient un acteur de sa santé. Une première ambition est affichée : rattraper le retard français et convaincre en plus grand nombre les médecins et leurs patientèles de recourir au DMP. En milieu d'année 2021, l'état de santé du dossier médical personnalisé demeure préoccupant. Moins de 10 millions de DMP sont ouverts (sur 65 millions d'assurés sociaux), une large majorité d'entre eux (80 % environ) pour que la Cnam y stocke ses données de remboursement. Un Français sur dix a ouvert son DMP. 11 100 médecins généralistes l'utilisent, soit un sur dix également. 1 400 Ehpad le pratiquent (sur 7 200 établissements, soit un sur cinq). Après le lancement de la feuille de route du numérique en santé, en avril 2019, soutenue par une enveloppe de deux milliards d'euros de fonds publics, 2021 est l'année des consultations, des sondages d'opinion et des expérimentations pour que le nouvel espace numérique santé soit accessible à tous en janvier 2022. La campagne de communication bat son plein. Trois départements pilotes (Haute-Garonne, Loire-Atlan-

## CONFUSION DES GENRES ET FUITES DE DONNÉES

L'actualité récente a mis en relief la réalité du risque maintes fois évoqué de détournement des données de santé numérisées et partagées, soit par le biais du piratage pur et simple soit par celui de possibles confusions des genres entre secteur public et privé. « Cash investigation » avait révélé sur France 2, en mai 2021, comment la société américaine Iqvia (présidée en France par Jean-Marc Aubert, lui-même en charge de la mise en œuvre du Health Data Hub, un conflit d'intérêts majeur selon l'association de lutte contre la corruption Anticor) collectait via les pharmacies françaises les données sur les médicaments délivrés dans les officines sans en informer les clients. Quant au piratage, en juillet, ce sont des millions de données personnelles qui ont fuité du laboratoire de biologie médicale Cerba, avec les noms, prénoms, dates de naissances, analyses et résultats de tests de patients français.



D.R.

échanger avec les équipes médicales et un catalogue d'applications censé unifier et sécuriser la pléthore de données de santé compilées par les applis santé déjà disponibles sur le marché. En clair, pour les pouvoirs publics et l'assurance maladie, l'enjeu est de mettre en place un dispositif global de suivi numérique de la santé de chaque Français dans un domaine où la concurrence fait rage. L'ouverture de cet espace numérique sera automatique, son titulaire disposant d'un mois pour s'y opposer. Il pourra toutefois en demander à tout moment la clôture en s'adressant à la Cnam.

### Des critères de référencement en cours

Au menu à cette nouvelle adresse Internet (8) accessible à l'utilisateur à l'aide de son identifiant national de santé (numéro de sécurité sociale), on retrouvera ses

« **Reste à savoir si les professionnels de santé disposeront cette fois des outils adéquats pour enrichir le DMP de manière simple et en faire un moyen utile de suivi médical et de prévention.** »

## RÉSISTANCES

Parmi les alternatives à la « googlisation » des données de santé, l'association InterHop (1), collectif d'ingénieurs, de juristes, de professionnels issus des milieux hospitaliers et de patients, se propose d'aider les personnes et organisations à construire des alternatives crédibles aux géants du numérique, Amazon et Microsoft notamment, ainsi qu'aux ravages de la centralisation des données. Concrètement, elle met en place des logiciels libres, dits « open source » permettant une utilisation auto-gérée de ses données de santé à l'échelle locale.

<https://interhop.org/>

données administratives et son DMP. Disponible également, un agenda de santé, plus ou moins calqué sur Doctolib, devrait permettre de prendre ses rendez-vous médicaux, de les agréger, d'en conserver les archives. Troisième volet, une messagerie permettra d'échanger directement avec les équipes de soin. Enfin, un catalogue d'applications santé sélectionnées et agréées par l'État, développées par des acteurs publics ou privés, est également proposé. Les critères de référencement sont en cours d'élaboration pour opérer le tri parmi les quelque 350 000 applis actuellement disponibles sur le marché de la santé numérique. À l'heure où ces lignes sont écrites, une trentaine d'applications ont déjà été retenues et seront rendues publique à l'automne. Reste à savoir si les professionnels de santé disposeront cette fois des outils adéquats pour l'enrichir de manière simple et en faire un outil non seulement

## LE TRÉSOR DES DONNÉES DE SANTÉ

Au cœur des suspicions entourant la création d'un espace numérique de santé, le fameux Health Data Hub, une plate-forme française chargée de compiler puis de croiser et d'analyser, en principe à des fins de recherche ou de suivi médical, toutes les données de santé de tous les patients. Deux principaux risques sont pointés. Tout d'abord celui de l'atteinte au secret médical concernant des données très intimes. Mais également le risque de fuites, de piratages ou tout simplement de détournements au profit de grandes sociétés privées, à l'heure où 70 % du marché de l'hébergement des données de santé est détenu par le trio Amazon-Microsoft-Google. Le ministère de la Santé n'a pas trouvé, dans un premier temps, de meilleure idée que de confier à Cloud Azure – un service de Microsoft – l'hébergement des données de santé, à la fois contre l'avis de la CNIL, de l'assurance maladie et du Sénat. Selon le Cloud Act (la loi américaine sur le Cloud), cela revenait à autoriser la justice étasunienne à perquisitionner si besoin des données de santé françaises. Face à la bronca, on a redirigé l'hébergement de ces données à la société Bleu, des français Capgemini et Orange. Elle délègue à Microsoft (!) la partie logicielle...



D.R.

réellement partagé mais aussi utile en matière de suivi médical et de prévention.

La Cnam leur promet, en plus d'une interopérabilité améliorée entre le DMP et les logiciels métiers (réalisée à ce jour selon l'assurance maladie à 80 %), l'automatisation et la systématisation de l'alimentation du dossier médical ainsi que diverses aides à l'équipement, actuellement à l'étude.

La Cnam continuera dans un premier temps de son côté à rentrer ses données de remboursement dans le dossier médical avec l'idée, à terme, de fondre le portail Ameli dans l'ENS.

### Le risque de monétisation des données

La puissance publique, « garant de la sécurité et de l'éthique du numérique en santé » (9), affirme vouloir « éviter que nos données de santé ne soient confiées aux Gafam ».

De nombreuses questions restent cependant posées, nourrissant des doutes justifiés après deux décennies d'errance et de gâchis. Sera-t-il vraiment possible de réussir l'intégration sécurisée des nombreuses applis santé actuellement disponibles dans un contexte de concurrence exacerbée sur la circulation des données de santé ? Quel sera le niveau d'exigence scientifique pour que la confiance soit accordée aux applications santé dans le suivi des pathologies ? Comment réussir l'interopérabilité au regard du dédale des dispositifs de suivi disponibles, de la quantité innombrable de plates-formes et de partenaires impliqués ? Les soignants tout comme les patients y sont-ils suffisamment préparés ?

.....

**« Ce qui semble se jouer est en réalité la monétisation des données de santé au prétexte des vertus supposées de l'intelligence artificielle et dans une approche médicale outrancièrement individualisée. »**

.....

Au-delà du dossier médical partagé, de son devenir, de son repositionnement au sein de l'espace numérique de santé se joue en réalité le basculement dans le numérique de l'ensemble de la politique de santé, entraînant des évolutions majeures en matière de gouvernance et donc de contrôle. Ce qui semble se jouer est en réalité la monétisation des données de santé, directement livrées au marché de la santé au prétexte des vertus supposées de l'intelligence artificielle et dans une approche médicale outrancièrement individualisée. Tous les secteurs, médecine libérale, hôpitaux, professions médicales, recherche, assurance maladie sont ainsi face à un nouveau défi : réussir ensemble en faisant preuve de la plus extrême vigilance éthique. Ou perdre ensemble leur âme et sens de leur mission dans le nuage des fausses bonnes intentions. Quant au citoyen, il pourra repasser, la technostructure est au travail...■

8. monespacesante.fr (à partir de janvier 2022, après notification par la Cnam).

9. Selon Dominique Pon, responsable ministériel du numérique en santé, et Thomas Fatôme, directeur général de la Cnam.



## Val d'Oise – Questionnaire santé 2021 sur la problématique de report de soins

**A**vec cette pandémie mondiale, tous les systèmes de santé de tous les pays ont failli : saturation, manque de personnel et de matériel, médecine à deux vitesses, manque de solidarité, etc.

En France, nombre de personnes ont eu peur du virus et n'ont pas souhaité prendre de rendez-vous avec leur médecin, leur établissement de santé. D'autres patients ont vu leur opération ou examen reporté du fait de la saturation des hôpitaux (public et privé) pour l'accueil exclusif des malades de la Covid.

La situation sanitaire s'est dégradée pour bon nombre de patients et les délais se sont allongés.

INDECOSA-CGT, l'association de défense des consommateurs de la CGT, a trois représentants des usagers sur les hôpitaux de Beaumont, Gonesse et Pontoise.

En partenariat avec l'USD CGT santé 95, le collectif a souhaité vous proposer un questionnaire sur la problématique du report de soins vécu peut être par vous ou vos proches depuis le début de la crise sanitaire de mars 2020. L'objectif de cette enquête est d'évaluer les « dégâts » causés par la non-réponse aux besoins de santé. Pour ce faire, nous interrogeons les camarades CGT actifs et retraités du 95.

Merci de votre collaboration au recensement de l'état des lieux que nous rapporterons à la population Val d'Oisienne. Eléments utiles pour nos représentants INDECOSA-CGT. Questionnaire anonyme et confidentiel. ■



### Associations Indecosa-CGT départementales, vos antennes :

Les actions que vous menez, les initiatives que vous organisez, vos activités sont à valoriser et à partager. Transmettez vos textes, programmes, informations, compte-rendus au secrétariat d'Indecosa-CGT national pour publication dans les pages Territoires du IN Magazine. Pensez à communiquer régulièrement vos calendriers (dates de vos CA, AG, formations...).

### Le comité de rédaction

Vous trouverez aussi nos articles dans le journal « ENSEMBLE » des syndiqués de la CGT et dans le magazine « VIE NOUVELLE » de l'Union confédérale des retraités CGT

Questions : Avez-vous	oui	non	Département de l'établissement	Public	Privé	Centre/Maison de santé	Autres (précisez)	Département du domicile
Une consultation, un examen de prévu ?								
Une intervention chirurgicale de prévue ?								
Un RV pour traitement chimio ou autre ?								
Une hospitalisation en médecine pour suivi ? Diabète, cardio, néphro, etc.								
Été dans l'impossibilité d'obtenir un RV quel qu'il soit ?								
Eu besoin de joindre le SAMU ?								
Eu accès au service d'urgences ?								
Quel a été le délai de déprogrammation ?								



## Nord – Hausse de 10 % du prix du gaz

Il y a 15 ans, l'ouverture du marché de l'énergie (électricité et gaz) au secteur privé (privatisation) avait été imposée au nom de la baisse des coûts et de la sainte concurrence « libre et non faussée » inscrite dans le traité européen que les Français avaient majoritairement rejeté en 2005. On allait voir ce qu'on allait voir. Les prix allaient prodigieusement diminuer.

Qu'en est-il aujourd'hui ?

ANNÉE 2021	
Janvier	augmentation de 0,2 %
Février	augmentation de 3,5 %
Mars	augmentation de 5,7 %
1 <sup>er</sup> juillet	augmentation de 10 %
Revalorisation du smic en janvier	0,99 % puis plus rien

En réalité depuis 2004 le prix du gaz a fait un bond de 75,7 % tandis que le SMIC n'a péniblement progressé que de 25 %.

Depuis la privatisation de GDF, devenue ENGIE en 2004, groupe à capitaux étrangers dans lequel l'Etat français est minoritaire, les factures se sont envolées. Les actionnaires touchent le jackpot : 95 % des profits leur sont redistribués sous forme de dividendes. Et le réseau souffre d'un manque d'entretien qui le rend dangereux comme l'a démontré l'explosion de la rue de Trévis à Paris le 12 janvier 2019 (4 morts, 66 blessés, 400 sinistrés) par exemple. Les canalisations éclatent, les factures explosent.

**“Ça va me faire 93 euros de plus, ou peut-être même plus suivant ma consommation, et je trouve que ça fait tout de même très cher, surtout pour les gens qui ont des petites retraites”**

Lucienne retraitée

Si à la faiblesse des salaires et des pensions, on ajoute l'inflation, payer sa facture de gaz relève pour beaucoup du miracle. C'est pourquoi les usagers, aujourd'hui, restreignent de plus en plus leur consommation d'énergie.

Pour INDECOSA-CGT

NORD, association CGT de consommateurs, cette situation est intolérable. C'est pourquoi INDECOSA-CGT NORD revendique :

Une hausse conséquente des salaires, des pensions et des minima sociaux sur la base d'un SMIC à 2000 euros brut,

La renationalisation du secteur de l'énergie (gaz et électricité) sous contrôle des salariés et des usagers, faire baisser les prix et garantir l'entretien du réseau sur la base de la réponse aux besoins sur tout le territoire. ■

## AGRICULTURE ■

### NOCIVITE DES PESTICIDES

Les distances de sécurité pour la pulvérisation de produits phytosanitaires (herbicides, insecticides, fongicides...) ont été fixées de 5 à 10 m des habitations depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Ces distances font polémique. Les tensions restent vives entre riverains et agriculteurs.

L'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) a dévoilé fin juin les résultats de son expertise collective intitulée « Pesticides. Effets sur la santé ». Les conclusions ne sont guère rassurantes, tant pour l'exposition professionnelle que pour les riverains.

Pour savoir à quel point la population est exposée, un suivi national des pesticides va être mené sur 18 sites et 75 pesticides, dont 26 substances interdites. Réalisé par l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris) et Atmo France qui fédère les associations de surveillance de la qualité de l'air, en partenariat avec l'Anses (l'agence nationale de sécurité sanitaire).

D'après 60millions-mag.com / juillet, humanité.fr, 23 juillet / 60 millions, septembre 2021

### SABLE ■ ALERTE PENURIE

La consommation de sable est devenue un problème planétaire sensible. La pénurie guette et les extractions maritimes menacent les côtes comme les écosystèmes. Les ressources en sable, longtemps considérées comme illimitées, sont en réalité de plus en plus réduites.

Partout dans le monde, l'industrie du BTP recourt aux granulats pour fabriquer du béton, du verre ou encore

des enrobés routiers. Chaque année, des dizaines de gigatonnes de sables sont extraites de carrières, des littoraux ou encore draguées depuis le fond des océans. La population mondiale a quasiment triplé en 60 ans et le sable est la deuxième ressource la plus utilisée après l'eau. Le sable entre dans la composition des composants électroniques donc des ordinateurs, tablettes, smartphones, mais aussi dans la composition des plastiques, des panneaux solaires et même dans l'agro-industrie.

D'après lemoniteur.fr, 26 mai 2021 / information.tv5monde.com, 12 août 2017

## MATIERES PREMIERES ■

### FLAMBEE DES PRIX

Tout comme le pétrole, l'acier ou le bois, la hausse des prix des denrées agricoles est due aux variations de ce qu'on appelle les fondamentaux. La demande, d'un côté, est en forte hausse, tirée par la Chine qui importe massivement des produits agricoles depuis la fin du confinement. L'offre, de l'autre côté, c'est-à-dire les quantités disponibles sur le marché, est en baisse, les stocks diminuant et les mauvaises récoltes, ici et là, ont rendu certaines denrées plus rares. Bref, les prix montent. Cette tendance devrait durer toute cette année et sans doute se maintenir en 2022 avec, pour les agriculteurs, des conséquences concrètes diverses. Des denrées agricoles qui pourraient à l'avenir, du fait des incertitudes sur le climat, retrouver une volatilité sur les marchés qu'elles ne connaissaient plus depuis longtemps.

D'après France culture, 21 juillet 2021

## À LIRE



On ne compte plus les critiques de l'ère numérique. Mais elles ont en commun de ne pas voir la nouveauté d'un monde où, pour la première fois, le capital et la technologie se confondent absolument, obéissant à la même croissance exponentielle, avec la même visée de tout réduire à un objet de calcul. Ainsi le regard humain est-il devenu pour le capital la matière première la plus recherchée. Surtout depuis que

la production et la reproduction des images sont redéfinies par la révolution que représente l'instantanéité de leur distribution. Aussitôt produite, toute image peut être immédiatement diffusée par n'importe quel possesseur de smartphone – autrement dit, tout le monde.

En une dizaine d'années, la distribution s'est imposée au cœur d'une nouvelle économie du regard, où il n'est aucune image qui ne soit en même temps objet de profit et moyen de contrôle. Il en résulte une complète reconfiguration de notre perception. N'existe plus que ce qui est rendu visible par la technologie. Rien n'échappe à cette dictature de la visibilité, qui nous empêche de voir à quelle modélisation nos vies sont continuellement soumises, en fonction d'algorithmes envahissant tous les domaines, scientifique, politique, esthétique, éthique, érotique... Persuadés d'être de plus en plus libres, nous nous sommes bâti la plus inquiétante prison d'images.

Comme d'autres ont autrefois réussi à sortir du labyrinthe qui les retenait en en reconstituant les plans, notre seule chance est d'essayer de comprendre quelle sombre histoire se trame entre image, regard et capital. En dépend le peu de liberté qui nous reste.

**ANNIE LE BRUN** est essayiste. Ceci tuera cela poursuit la réflexion menée dans Ce qui n'a pas de prix (Stock, 2018).

**JURI ARMANDA** vit à Vienne et travaille dans le domaine des arts visuels, du design et de l'architecture.

**CECI TUERA CELA**  
**IMAGE, REGARD ET CAPITAL**

Annie Le Brun, Juri Armanda

Editions Stock

Parution : 3 mars 2021

306 p

20 €

## À LIRE



En France, la consommation représente 55 % du PIB, l'essentiel des dépenses des ménages, mais aussi une source de plaisir et de distinction sociale. Mais la société de consommation occupera-t-elle toujours autant de place dans nos vies à l'avenir ? En effet, les consommateurs se rendent de plus en plus compte que le rêve du « toujours plus » a une contrepartie : des dépenses croissantes et des impacts environnementaux, sanitaires et

sociaux majeurs. Cette prise de conscience, amplifiée par la crise sanitaire, entraîne une défiance croissante envers les produits et les entreprises qui les commercialisent.

En réponse, un nouvel idéal émerge, celui d'une consommation « responsable ». Derrière ce terme générique sont regroupées des pratiques très différentes, dont certaines conduisent à repenser radicalement notre rapport à la consommation, voire à nous en libérer.

Cet ouvrage propose de faire le point sur ces pratiques et identifie différentes étapes pour aller du toujours plus au toujours moins et mieux. Mais il en analyse aussi les limites : déceptions, émergence d'une nouvelle « charge écologique » pour les mères de famille, voire burn-out pour certains des plus convaincus. Ces pratiques amènent en tout cas à s'interroger sur la place que la consommation pourrait à l'avenir occuper dans nos sociétés : quels imaginaires et modèles alternatifs mettre en place, quel rôle assigner aux pouvoirs publics et aux entreprises pour que les consommateurs de demain puissent enfin conjuguer au mieux nécessités économiques, préoccupations environnementales et aspirations personnelles ?

**CÉCILE DÉSAUNAY** est directrice d'études à Futuribles, un centre de réflexion et d'études prospectives qui vise une intégration efficace du temps long dans les décisions et les actions. Elle copilote le dispositif de veille prospective Vigie, auquel elle contribue en analysant les transformations de la société, des modes de vie et de la consommation.

**LA SOCIÉTÉ DE DÉCONSOMMATION**  
**LA RÉVOLUTION DU VIVRE MIEUX EN CONSOMMANT MOINS**

Cécile Désaunay

Préface de Dominique Bourg

Editions Alternatives

Coll. Manifestô

Parution : 25 février 2021

124 p

17 €

# À LIRE



De l'aube de l'époque moderne au milieu du XXe siècle, les sociétés occidentales ont débattu du changement climatique, de ses causes et de ses effets sur les équilibres écologiques, sociaux, politiques. On ne se préoccupait alors ni de CO2 ni d'effet de serre. On pensait par contre que couper les forêts et transformer la planète modifieraient les pluies, les températures, les saisons. Cette question fut posée partout où l'histoire avançait

à grands pas : par les Conquistadors au Nouveau Monde, par les révolutionnaires de 1789, par les savants et les tribuns politiques du XIXe siècle, par les impérialistes européens en Asie et en Afrique jusqu'à la Seconde Guerre mondiale.

Cette enquête magistrale raconte pour la première fois les angoisses et les espoirs de sociétés qui, soumises aux aléas du ciel, pensent et anticipent les changements climatiques. Elle montre que la transformation du climat fut au cœur de débats fondamentaux sur la colonisation, Dieu, l'Etat, la nature et le capitalisme ; et que de ces batailles ont émergé certains concepts-clés des politiques et des sciences environnementales contemporaines. Si, pendant un bref laps de temps, l'industrie et la science nous ont inculqué l'illusion rassurante d'un climat impassible, il nous faut, à l'heure du réchauffement global, affronter de nouveau les révoltes du ciel.

**JEAN-BAPTISTE FRESSOZ** est historien, chercheur au CNRS, auteur de *L'Apocalypse joyeuse*. Une histoire du risque technologique (Seuil, 2012) et, avec C. Bonneuil, de *L'Événement anthropocène*. La Terre, l'histoire et nous (Seuil, 2016).

**FABIEN LOCHER** est historien, chercheur au CNRS, il a codirigé récemment *Posséder la nature*. Environnement et propriété dans l'histoire (Amsterdam, 2018, avec F. Graber) et *La nature en communs*. Ressources, environnement et communautés (Champ Vallon, 2020).

## LES RÉVOLTES DU CIEL

Une histoire du changement climatique XVe-XXe siècle

Jean-Baptiste Fressoz, Fabien Locher

Editions du Seuil

Parution : 8 octobre 2020

320 p

23 €

## BULLETIN D'ABONNEMENT

### INDIVIDUEL

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. : ..... Portable : .....

E-mail : .....

Entreprise ou organisme : .....

### COLLECTIF

Responsable de liste et du règlement collectif

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. : ..... Portable : .....

E-mail : .....

Entreprise ou organisme : .....

Montant unitaire :  5 €

Abonnement papier 6 numéros par an  30 €

Abonnement de soutien  35 € €t plus

Je règle par chèque à l'ordre de Indecosa-CGT

## BULLETIN D'ADHÉSION

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone fixe : ..... Portable : .....

Courriel : .....

### Entreprise ou organisme

J'adhère pour l'année 2021  30 euros

Je m'abonne à In magazine pour six numéros  30 euros

Date et signature

A retourner à IN magazine • Case 1-1 263, rue de Paris 93516  
Montreuil Cedex Tél. : 01 55 82 84 05 • Nous contacter : [indecosa@cgt.fr](mailto:indecosa@cgt.fr)



Scannez et  
découvrez le site  
d'INDECOSA-CGT  
<https://www.indecosa.fr>



**Vivons  
solidaires,  
protégeons  
chacun**

**Macif Solidarité  
Coups Durs  
est là pour  
vous aider**

**MACIF  
SOLIDARITÉ  
coups durs**

Un service d'accompagnement à distance offert aux sociétaires Macif, proposant un soutien et des conseils lors de difficultés financières ou familiales.

Pour contacter Macif Solidarité Coups Durs :

 **N°Cristal 09 69 32 84 19**

APPEL NON SURTAXE



**Essentiel pour moi**

Crédit photo : Kniel Synnatzschke / Westend61 / GraphicObsession

Le service Solidarité Coups Durs proposé par la Macif est mis en œuvre par DOMPLUS, SAS au capital de 786560 euros, RCS Grenoble 431693027, siège social : 3 rue Roland Garros 38320 Eybens. Ce service est réservé aux sociétaires de la Macif, personnes physiques.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.